



# AB Immobilier

Et tout devient plus simple !

---

## BAREME HONORAIRES AB IMMOBILIER

---

Rémunération - euros - Avril 2017 - TTC

La rémunération est calculée sur le prix de vente, elle est à la charge du Vendeur (sauf stipulations contraires prévues dès le mandat de vente)  
Elle deviendra immédiatement exigible dès que l'opération aura été effectivement conclue, elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après :

Rémunération de 5.000 € TTC sur la partie inférieure ou égale à 60.000 €

de 60.001 € à 100.000 € - Rémunération de 8.000 € TTC

de 100.001€ à 200.000 € - Rémunération de 9.000 € TTC

5% TTC de 200.001 à 250.000 €

4,75 % TTC de 250.001 à 300.000 €

4,50 % TTC de 300.001 à 350.000 €

4,25% TTC de 350.001 à 400.000 €

4% TTC au-delà de 400.001 €

**AB IMMOBILIER - SARL ATPI au capital de 8.000 € - RCS MEAUX 492 236 955 - Carte professionnelle 1172 délivrée par la préfecture de Melun**

**RCP ALLIANZ - 8 Avenue Du stade de France - 93128 LA PLAINE SAINT DENIS -**

**Dans un souci de protection de notre clientèle il n'est reçu aucun fonds, effets ou valeurs, en dehors de nos honoraires**

**Gérante : Madame Julie COUESNON**